



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40  
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat  
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

## **PAR COURRIEL**

Département fédéral des finances DFF  
Bundesgasse 3  
3003 Berne

*Courriel* : [zentrale-psva@bazg.admin.ch](mailto:zentrale-psva@bazg.admin.ch)

*Fribourg, le 5 novembre 2024*

2024-981

### **Révision totale de l'ordonnance du DFF sur l'indemnisation des autorités cantonales pour l'exécution de la redevance sur le trafic des poids lourds – Procédure de consultation**

Madame la Conseillère fédérale,

Par courrier du 14 août dernier, vous nous avez consultés sur le projet cité en titre, et nous vous en remercions.

Nous soutenons sans réserve la révision du système de perception de la redevance fédérale sur le trafic des poids lourds qui entrera en vigueur en 2026, grâce à laquelle les nouvelles solutions digitales réduiront notablement les activités des services cantonaux des automobiles dans ce domaine.

Il est dès lors justifié que l'indemnité octroyée à ceux-ci s'en trouve réduite en conséquence, ce qui est l'objet de l'ordonnance mise en consultation. En l'occurrence, la réduction de 144 000 francs de l'indemnité annuelle octroyée à l'Office fribourgeois de la circulation et de la navigation, qui passera ainsi à 216 000 francs par an, est correcte et absorbable.

En vous réitérant notre soutien au projet d'ordonnance, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**Au nom du Conseil d'Etat :**

Jean-Pierre Siggen, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

**Copie**

—

à la Direction de la sécurité, de la justice et du sport, pour elle et l'Office de la circulation et de la navigation ;  
à la Direction des finances ;  
à la Chancellerie d'Etat.